

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU PAYS DU GRAND
BERGERACOIS
LE VENDREDI 28 MAI 2010**

Sur convocation du Président du Pays du Grand Bergeracois Serge FOURCAUD, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale le vendredi 28 mai 2010 à 18h00 sous le chapiteau à Issigeac.

88 membres étaient présents, 14 membres étaient représentés (pouvoirs en annexe) et 11 membres étaient observateurs.

La présidence est assurée par Serge FOURCAUD assisté de membres du bureau.

Rappel de l'ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire

- Echange autour du bilan d'activités et du programme 2010
- Approbation des comptes de l'exercice 2009
- Budget 2010
- Questions diverses

I – Bilan d'activité 2009 et programme prévisionnel 2010

M. Jean-Claude Castagner, maire et conseiller général d'Issigeac accueille les membres.

Le Président remercie les membres de leur présence et propose, comme l'an passé, que l'examen du rapport d'activité 2009 et du programme 2010, se concentre sur quelques points-clés, afin de laisser une plus grande place au débat et aux échanges.

Le Conseil de Développement

Le Président rappelle le rôle du Conseil de Développement qui est un organe de réflexion, composé de socioprofessionnels (entreprises, associations, syndicats, etc.) associé pleinement à la démarche de Pays. Avec les élus et les partenaires institutionnels, il s'organise en commissions thématiques. Ces commissions sont un lieu unique d'échange entre sphères « publique » et « privée ».

Il donne la parole aux co-présidents du Conseil de Développement, M. Jacques Wacquez, représentant le Club Dordogne Entreprendre et Mme Brigitte Laffont, représentant l'association Retravailler.

Les co-présidents présentent à tour de rôle l'état d'avancement de l'organisation du Conseil de développement et des travaux des commissions thématiques.

Ils détaillent ainsi l'état des réflexions des 9 commissions : tourisme, économie-emploi, TIC, communication, services, culture, environnement et habitat, la commission agriculture ne s'étant pas réunie, et, pour chacune d'elles, remercie le président et le référent privé de la commission.

Jean-Pierre Joyeux regrette que la commission agriculture soit inexistante dans ce milieu rural qu'est le territoire du Pays du Grand Bergeracois.

Le Président rappelle qu'en effet le Pays n'a pas suffisamment travaillé sur ce dossier sans doute car il n'y a pas eu de thème de travail identifié jusqu'à présent. Il précise que toute candidature qui souhaite s'investir dans cette commission est la bienvenue.

Des outils numériques pour les collectivités

Le Président expose que le Pays du Grand Bergeracois est labellisé Pôle de Ressources Numériques (PRN) et, à ce titre, propose des services numériques aux collectivités.

Ces services se déclinent en particulier sous la forme du site Internet www.pays-de-bergerac.com, dont l'objectif est désormais, outre d'apporter une visibilité des collectivités sur Internet, de proposer de nouveaux services complémentaires interactifs (compte rendu des conseils municipaux, bulletins municipaux) ainsi que des services aux citoyens et personnel administratifs (dématérialisation).

Parmi les autres outils, il précise qu'une formation, à destination des élus et des personnels des collectivités, a été conçue, et est proposée avec une participation très raisonnable des stagiaires.

Le Pays propose également d'accompagner les collectivités dans le développement de téléprocédures : téléformulaire, mise en place de la procédure ACTES.

Il évoque également les nouveaux enjeux d'Internet pour le développement local, avec les outils interactifs dits du « web 2.0 ». Le Pays y contribue, avec les partenaires touristiques du territoire.

Enfin, il annonce les chiffres de fréquentation du site Internet, qui a reçu en 2009, 650 000 visites, au bénéfice de 571 partenaires locaux. 5 800 liens sur le web pointent vers le site et près de 3000 personnes sont abonnées à la lettre d'information.

Appels à projets et programmes d'aides

Marc Mattera présente les opérations en cours à l'aide du diaporama projeté.

Il rappelle que le Pays du Grand Bergeracois gère un certain nombre de programmes de financements :

- le programme Leader 2008-2013
- l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce
- le Contrat de Pays 2009-2012 avec le Conseil Régional
- le Contrat de rivière Dordogne-Atlantique, animé par EPIDOR
- la réponse à plusieurs appels à projets : Pôle d'Excellence Rurale, le Très Haut débit, etc.

Il ajoute qu'il est aussi amené à répondre à des appels à projets de l'Etat, de l'Europe ou des collectivités. Or, il est demandé au Pays de répondre rapidement aux appels à projets, de consommer très rapidement les crédits.

Marc Mattera insiste donc sur le fait qu'il est indispensable que le Pays du Grand Bergeracois puisse connaître les projets le plus tôt possible, pour être réactif le jour où un appel à projets se présente, ou lorsqu'il a connaissance de lignes de financement à saisir.

En l'absence de remarque ou de questions sur les exposés et les documents, le Président fait procéder au vote.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve le bilan moral 2009 et le programme prévisionnel 2010 tels qu'ils lui ont été exposés.

II – Approbation des comptes de l'exercice 2009

Bérénice Vincent présente les comptes 2009 à l'aide d'un diaporama projeté. Elle rappelle que les documents étaient téléchargeables sur l'extranet : la réalisation du budget 2009 du bilan et compte de résultat 2009

Le montant global des dépenses s'établit à 306 064 €, contre 397 116 € budgétés, soit une diminution de 91 052 €.

Cet écart est affecté essentiellement sur les postes relatifs à l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'Artisanat et au chapitre « Autres projets ».

En ce qui concerne l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'Artisanat, les objectifs affichés étaient très ambitieux voire irréalistes. Des programmes de ce type commencent toujours lentement, dans les premiers mois, puis montent en puissance. Les dossiers engagés en 2010 sont d'ores et déjà plus nombreux.

Au chapitre « autres projets », plusieurs opérations étaient budgétées en 2009 alors que leur réalisation se fait ou se fera à 2010. Il s'agit en particulier, de l'étude « centre d'affaires », de l'enquête tourisme, de l'atlas architectural et paysager du CAUE. Il est donc proposé d'inscrire les dépenses relatives à ces projets en « provision pour projets à finaliser en 2010 ». Cette présentation s'avère dès lors plus conforme à la réalité du fonctionnement de l'association.

Enfin, elle note que certaines subventions ont été accordées très tard (jusqu'en novembre), ce qui n'a pas facilité le lancement d'actions sur l'exercice.

En ce qui concerne les recettes, les financements attendus sont au final conformes à ce qui avait été escompté, et proportionnels aux dépenses.

Cette réalisation fait apparaître un résultat positif de 11 986 euros €. En 2008, le résultat était positif de 10 869 €.

Elle donne la parole à M. Miguel Sanous, expert-comptable pour présenter les documents comptables, notamment le bilan et le compte de résultats.

Miguel Sanous rappelle les chiffres-clés du document.

Le Président donne ensuite la parole à M. Régis Barse, commissaire aux comptes, pour donner son avis sur les comptes.

Régis Barse rappelle le caractère légal de sa mission, au vu du montant de subventions publiques perçues par le Pays du Grand Bergeracois. Il rappelle également que son rôle est de certifier les comptes, en s'assurant notamment que le risque de non continuité n'existe pas, et de révéler les faits délictueux le cas échéant.

Il certifie une image fidèle des comptes pour 2009.

En l'absence de remarque ou de questions sur les comptes 2009, le Président fait procéder au vote.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité, le bilan et le compte de résultat 2009 de l'association.

III – Vote du budget 2010

Bérénice Vincent commente les données globales de ce budget.

Le montant total du budget 2010 atteint 474 702 €. Cette nette augmentation par rapport au total réalisé en 2009 s'explique par l'engagement d'actions détaillées ci-après.

Le principe est la stabilité de la cotisation demandée aux communautés de communes : 1,17 € par habitant. En sachant que la population du Pays du Grand Bergeracois a augmenté de 959 habitants, par l'adhésion dans le périmètre de deux nouvelles communes et la mise à jour des données du recensement. Le montant global de la cotisation passe donc de 125 079 à 126 263 €.

En matière de personnel : une augmentation est constatée, du fait de la prise en compte des coûts salariaux d'employés entrés en cours d'année 2009, désormais sur l'année entière.

Elle souligne le fait que les dépenses de personnel, sont couvertes à 81 % par des recettes extérieures. Seuls 19 % de ces dépenses sont donc à la charge des communautés de communes.

Les objectifs chiffrés de l'Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'Artisanat restent élevés. En effet, ils reprennent le solde de la tranche 1 (courant jusqu'au 30-06-2010) et la première partie de la tranche 2 (à partir du 1^{er} juillet).

Le montant des dépenses de fonctionnement connaîtrait une augmentation, en premier lieu pour prendre en compte le déménagement : le paiement d'un double loyer en octobre, la prestation de déménagement, l'entretien des locaux au cas où des réparations seraient nécessaires dans les locaux actuels.

La forte hausse du chapitre « autres projets » s'explique tout d'abord par la réalisation de projets budgétés en 2009 : l'étude du centre d'affaires par exemple, le travail sur la navigation du site Internet, l'étude sur l'impact du tourisme. Ces dépenses sont couvertes en recettes par la reprise de provision.

Ensuite, de nouveaux projets voient le jour : le magazine Hors Champs, en partenariat avec la chaîne Demain TV, et l'étude prospective sur les services.

En dernière page du document, figurent les graphiques d'évolution de la part des dépenses et recettes depuis 2008. Bérénice Vincent fait noter, en dépenses, une baisse de la part relative des frais de personnel et des frais de fonctionnement au bénéfice de l'OCM et des autres projets. En recettes, on observe un recul de la part de la cotisation des communautés de communes dans le financement de l'association, qui passe de 40 à 30 %.

Le Président souligne le dynamisme de ce budget et la qualité de la gestion qui permettent, tout en assurant la stabilité de la participation des communautés de communes, permet le lancement de nouveaux projets.

L'assemblée générale valide à l'unanimité le budget 2010 et donne mandat au Président pour appeler la cotisation auprès des communes et communautés de communes à hauteur de 1,17 € par habitant.

IV - Questions diverses

Georges Tignard souhaite appeler l'attention de l'assemblée sur les perspectives inquiétantes pour les collectivités et le Pays, du contexte de crise économique grave, et des inconnues du projet de réforme des collectivités territoriales. Il insiste sur le fait que tous les élus ont le devoir de collaborer afin de faire face à cette situation. Il cite comme exemple, les décisions concernant l'ESCAT, la SNPE, mais aussi les perspectives toujours incertaines, de l'aéroport de Bergerac, outil indispensable au développement économique du département.

Daniel Garrigue approuve la réflexion. Il ajoute qu'à ce sujet, il organise une réunion d'information samedi matin à Lamonzie St Martin pour discuter de la réforme des collectivités. Il manifeste son inquiétude par rapport à ce qu'il analyse comme la fin des politiques de territoire. L'avenir des territoires ruraux sera soumis à la concurrence des métropoles, alors que la suppression de la taxe professionnelle affaiblit la capacité d'action des collectivités. En ce qui concerne les Pays, il regrette que le projet de loi prévoie d'en supprimer l'encadrement réglementaire, qui permettait de formaliser la démarche, tout en laissant la liberté aux acteurs locaux de s'organiser selon leur volonté, notamment par le choix de la structure juridique porteuse, dès lors qu'ils choisissaient de travailler ensemble.

Le Président précise que cette réforme préoccupe tout le monde, élus et socioprofessionnels, et que le Pays peut être un lieu d'information et de discussion sur ce thème. Par ailleurs, il se déclare enchanté de la position du député sur les Pays, qui marque une évolution nette.

Michel Bourgeois constate l'obligation d'assumer les conséquences de la crise économique et des réformes en cours, qui sont en particulier la diminution des budgets publics. Il souligne l'utilité d'être acteur de l'avenir du Pays. Il ajoute que le Pays a fait la preuve de son efficacité.

En réponse à la remarque sur l'avenir de l'aéroport, Alain Brettes, en tant que Président du Syndicat Mixte Air Dordogne, informe que 8 communautés de communes ont décidé d'apporter leur aide à l'aéroport de Bergerac.

Marc Mattera craint que la réforme des collectivités éloigne les citoyens des élus. Il rappelle qu'en milieu rural, le lien social est indispensable entre les élus et la population. Il ajoute que les communes et communautés de communes seront préservées à court terme, mais que les territoires ruraux n'ont pas de perspectives claires à long terme.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Bergerac, le 11 juin 2010

Serge FOURCAUD
Président du Pays du Grand Bergeracois

